



République du SENEGAL
MINISTRE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT



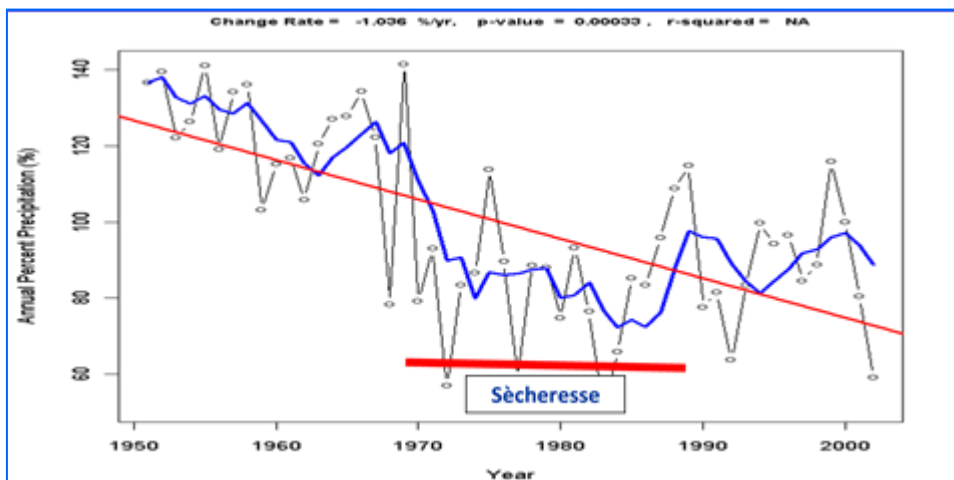
OFFICE DES LACS ET COURS
D'EAU

PROJET DE MOBILISATION DE RESSOURCES EN EAU DU BASSIN VERSANT DE NANIJA BOLONG

(PROMOREN)

Contexte et Justification du Projet :

La mobilisation des eaux de ruissellement et leur valorisation ont toujours été une préoccupation de l'Etat du Sénégal. Cette préoccupation majeure remonte au début des années 1980, au sortir des grandes sécheresses qui ont frappé toute la bande sahélienne. Durant cette période, on a assisté à un déficit pluviométrique qui a affecté particulièrement le monde rural notamment les systèmes de productions, les activités pastorales et les écosystèmes.



En réponse, l'État du Sénégal s'est engagé, depuis 1985 dans une stratégie d'amélioration de la disponibilité des ressources en eau de surface en vue de satisfaire durablement les besoins en eau. Cette stratégie de mobiliser les ressources en eau de surface constitue présentement

un enjeu majeur pour le développement agro-sylvo-pastoral et pour la préservation des écosystèmes ruraux des bassins hydrographiques.

C'est dans ce cadre programmatique qu'est né le Projet de Mobilisation des Ressources en Eau du bassin versant du Nianija Bolong (PROMOREN).

A travers la réalisation d'infrastructures hydrauliques, le projet prône la valorisation des ressources en eau de surface pour le développement des activités du secteur primaire et la protection des eaux douces de surface contre l'intrusion des eaux salées en provenance du fleuve Gambie. Dans ce sens, il s'inscrit dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui est le document de référence de la planification économique et sociale du pays jusqu'à 2035 notamment :

- **L'Axe 1** qui vise une transformation structurelle de l'économie à travers la consolidation des moteurs actuels de la croissance et le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale et à forte capacité d'exportation et d'attraction d'investissements privés. Il implique l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture, ainsi que l'agroalimentaire.
- **L'Axe 2** qui porte sur le « Capital humain, la Protection sociale et le Développement durable ». L'axe intègre, entre autres, les questions de l'eau et d'assainissement ainsi que la dimension environnementale et du développement durable. Il vise, entre autres, l'adaptation au changement climatique marqué par des précipitations erratiques et variables dans le temps et dans l'espace et à inverser la tendance observée de déperdition des ressources environnementales en recherchant l'équilibre entre le développement des activités productives et la gestion de l'environnement.

Zone d'intervention :

Le PROMOREN intervient dans le bassin versant de Nianija Bolong qui est à cheval sur les régions de Kaffrine et de Tamba. Il concerne au total dix (10) communes rurales dont cinq (05) se trouvent dans le département de Koungheul et cinq (05) autres dans le département de Koumpentoum.

La zone du projet est circonscrite au département de Koungheul et concerne plus particulièrement les communes rurales de et dans la commune d'arrondissement de Koungheul.

Objectifs de développement du projet :

Objectif global :

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de la disponibilité des ressources en eau de surface en vue de créer les conditions de développement des activités agricoles et pastorales et de résilience des écosystèmes.

Objectifs spécifiques :

Plus spécifiquement, le PROMOREN vise à optimiser la disponibilité de l'eau à travers :

- La mobilisation annuelle de 46,6 millions de m³/an d'eau douce pour répondre aux besoins des différents usages
- L'arrêt de l'intrusion d'eau salée du fleuve Gambie par la construction d'un ouvrage anti-sel
- L'aménagement annuel de 12 000 ha de terres actuellement affectées par la salinité
- La création d'au moins 60 000 emplois directs et indirects
- La Contribution à la restauration des écosystèmes.

Activités majeures :

- Construction d'un Barrage anti-sel à Sam Pathé Wilane ;
- Dragage du cours d'eau sur 51 km ;
- Construction de 17 ouvrages de retenue et de franchissement ;
- Construction et réhabilitation de 03 ouvrages de seuil ;
- Endiguement des points sur 11 km ;
- Restauration et remise en eau de 5 mares naturelles ;
- Construction d'un bassin piscicole ;

Impacts attendus :

- Mobilisation annuelle de 46 millions de m³ d'eau ;
- Restauration des écosystèmes des zones humides de la zone ;
- Mise en valeur annuelle de 12 000 ha de terres irriguées ;
- Augmentation des revenus de l'agriculture de 6 Milliards F CFA par an ;
- Augmentation des revenus de l'élevage de 10 Milliards F CFA par an ;
- Augmentation des revenus de la pêche de 2 Milliards F CFA par an ;
- Création de 60 000 emplois directs et indirects dont 50 % de femmes et de jeunes.

Durée du projet :

5 ans.

Cadre institutionnel :

Le projet est placé sous la tutelle du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement. Il est exécuté par l'Office du Lac de Guiers (**OLAG**) devenu Office des Lacs et Cours d'Eau (**OLAC**)

Infos OLAC:

Téléphone: (+221) 33 938 20 14 / 11

E-mail : olac@olac.sn

